

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 26 septembre 1951.-

N° 2457 /SEC.

Réponse au n° 53/433/Agri/Col.  
du 15 mai 1951.-

OBJET :

Carte de résidant permanent.-

ASTRIDA



2223

*nd.*

Monsieur le Chef de Bureau,

En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la fiche de renseignements dont vous parlez n'était pas jointe à la lettre.

L'Administrateur Territorial Assistant  
A.DELVAULX,

A Monsieur le Chef du Bureau  
de la Colonisation,

à

U S U M B U R A.-